

Direction des interventions de l'État

FRENCH BEE (Paris ORLY) (représentée par l'agence RATERE)

Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion Pôle de la continuité territoriale Départ :

Liberte	
Égalité	
Fraternité	
n° dossier :	

Compagnie aérienne :

AIR FRANCE (Paris CDG)

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU PASSEPORT MOBILITÉ STAGE PROFESSIONNEL (PMSP) ANNÉE 2024

Vous êtes éligibles à une prise en charge PMSP si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

- ✓ vous résidez actuellement en Polynésie française depuis au moins 6 mois
- ✓ vous êtes inscrit en terminale professionnelle ou technologique, en section de technicien supérieur, en institut universitaire technologique, en licence professionnelle ou en master
- ✓ vous disposez d'une convention pour réaliser un stage dont le champ d'activité ou le niveau de responsabilité est inexistant en Polynésie française
- √ vous avez vérifié votre éligibilité par rapport aux revenus familiaux de 2023 (voir lien internet vers simulateur d'éligibilité en page 4)
- √ vous ne bénéficiez pas d'autre aide publique pour financer votre déplacement

		IDENTITÉ ET INFORMATIONS	PERSONNELLES	DU DEMANDEUR
□ M.	M. Mme * Identiques aux informations figurant sur votre passeport			Nationalité :
Nom o	de naissance * : _			Date de naissance : ///
N	Iom marital * :			Lieu de naissance :
Adress		en Polynésie française :		
				depuis
Adress	se postale : BP :	Code postal :	Comn	nune :
Tél. (d	omicile) :	Portable :	Tél. (au	tre) :
Adress	se de messagerie	e électronique :		
		SITUATIO	N FAMILIALE	
mère, Identi Nom □céli □sép	, conjoint, tuteu ité du tiers : et Prénom : bataire aré(e)/divorcé(e	1. ☐ Mme ☐en concubinage/Pacsé(e)/Marié(e)	□célibataire □séparé(e)/divor	
		INFORMATIONS CO	NCERNANT LE \	OYAGE
* Vérifie Date	de début de st	érienne dessert bien cette ville. À défaut, inscrire cage : Dat	la ville la plus proche ou Pa e de fin de stage :	oris.
Trajet	:	□Aller simple □Alle	er retour	☐Retour simple

Délai d'instruction : 15 jours ouvrés à compter du dépôt du dossier complet au Pôle de la continuité territoriale.

☐ AIR TAHITI NUI (Paris CDG)

Prévoyez de déposer votre dossier COMPLET au minimum 3 semaines avant votre voyage ! Nous ne pouvons pas garantir l'instruction de votre dossier si celui-ci est incomplet ou déposé peu de temps avant votre départ.

INFORMATIONS S	UR LES ÉTUDES SUIVIES
Établissement :	
Adresse de l'établissement :	
Études suivies :	
☐ Terminale professionnelle ou technologique	☐ Section de technicien supérieur (BTS)
☐ Institut universitaire de technologie (IUT)	☐ Licence professionnelle ou en Master
INFORMATIO	ONS SUR LE STAGE
Description du projet de stage :	
Nom et coordonnées de l'organisme ou de l'entreprise d'ac	ccueil :
Lieu et ville du stage :	
Motifs expliquant la nécessité d'effectuer un stage en deho	ors de la Polynésie française :
ATTESTATION	N SUR L'HONNEUR
Je soussigné(e)	
formation; - n'avoir bénéficié ou demandé aucune autre aide publique a RECONNAIS: - avoir pris connaissance des conditions d'octroi du passepor - avoir été informé(e) que le voyage aidé doit être excluautorisé), en utilisant la liaison la plus directe et les correspor - avoir été informé(e) qu'en cas d'acceptation de ma demanmes choix en matière de compagnie aérienne et de dates etinéraire) n'étant admise après le dépôt du dossier auprè production de justificatifs; - avoir été informé(e) qu'en cas d'avance des billets par moi base du tarif conventionné et non public, la différence et les - être informé(e) que le remboursement de l'aide pourra éconditions d'octroi de l'aide ou de non-respect des engagem M'ENGAGE: - à transmettre la copie du diplôme, titre de certification obte - à informer la compagnie aérienne et le Pôle de la ce	port aérien de mon employeur ou de l'organisme organisant la ut transport aérien depuis le 1er janvier 2023 et mobilité formation professionnelle ; usivement effectué en classe économique (sur-classement non indances les plus rapprochées (stop-over non autorisé) ; inde, les documents relatifs à l'aide sont établis conformément à de voyage, aucune modification (compagnie, date de départ et es du service instructeur (sauf en cas de force majeure) et sur é-même auprès de la compagnie, le remboursement se fera sur la frais de service étant à ma charge ; etre exigé en cas de déclarations inexactes, de non-respect des ents ci-dessous. Tenu à l'issue du stage ; continuité territoriale très rapidement si un problème majeur o show » ou si le motif s'avérerait injustifié, le Haut-commissariat ment à l'État par le bénéficiaire du trajet concerné) ;
	ctronique indiquée à la page 1, les réponses de l'administration et utre procédé électronique équivalent les documents habituellement
A Signature précédée	de la mention « Lu et approuvé »

IMPORTANT: Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni des peines prévues aux articles L. 441-6 et L. 441-7 du code pénal.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Pôle de continuité territoriale (PCT) pour l'attribution d'une aide du fonds de continuité territoriale (FCT). La base légale du traitement est prévue par le code des transports. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le CSPI, la direction des finances publiques et la compagnie aérienne choisie par le demandeur. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire pour s'assurer du respect du délai de carence entre 2 aides du FCT.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le PCT (coordonnées en page 4). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

LIST	E DES	DOCU	MENTS	À	FOURN	I R
1 1 1		, .			,	

- □ La copie du passeport du demandeur et du stagiaire (si le demandeur n'est pas stagiaire) en cours de validité
- □ La copie de la carte d'assuré social valide (carte CPS ou VITALE) de chacun des membres du foyer
- □ La copie intégrale du livret de famille ou l'acte de naissance récent de chacun des membres du foyer. Si décès, l'acte de décès (*Mairie de résidence*)
- ☐ Le certificat récent de vie à charge de famille et des enfants à charge du foyer (Mairie de résidence)
- Le certificat de scolarité 2023/2024 pour les enfants majeurs scolarisés (à charge) âgés de 18 ans à moins de 25 ans
- ☐ Le jugement de divorce ou la convention de séparation (*Tribunal*).
 - A défaut, une attestation sur l'honneur de séparation co-signée des parents indiquant la nouvelle composition familiale, le mode de garde et le versement éventuel d'une pension alimentaire + les pièces d'identité
- ☐ Justificatif de résidence habituelle : la facture d'électricité (ou à défaut d'eau) récente de moins de 3 mois au nom du demandeur, sur laquelle figurent au minimum 6 mois de consommation ;
- Si le demandeur est hébergé : facture d'électricité (ou à défaut d'eau) récente de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant avec l'adresse géographique justifiant de 6 mois de consommation, complétée d'une attestation d'hébergement de moins de 3 mois et la pièce d'identité valide de l'hébergeant ;
- Le formulaire de déclaration des revenus, renseigné, daté et signé (disponible sur le site du haut-commissariat www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr ou au Pôle de la continuité territoriale)

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr ou au Pôle	e de la continuité territoriale)			
Vous êtes	Pièces à joindre au formulaire de déclaration de revenus			
☐ Personnes sans profession :	 ⇒ le relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS) ⇒ l'attestation d'affiliation au RSPF 2023 (délivrée par la CPS) 			
☐ Patentés	 ⇒ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS) ⇒ Attestation fiscale délivrée par la DICP (situation au 31/12/2023) 			
☐ Étudiant(es), Salariés, Fonctionnaire ou Retraités du Territoire ;	⇒ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS)			
☐ Fonctionnaires de l'État	 ⇒ Bulletins de paye de janvier à décembre 2023 (délivrés par l'employeur) ou l'attestation de l'employeur indiquant le montant des revenus de l'année 2023 ⇒ le relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS) 			
☐ Retraités de l'État :	 ⇒ Attestation de paiement de pensions de retraite de l'État (délivrée par la Direction des finances publiques) / le(s) état(s) récapitulatif(s) des autres caisses des pensions perçues en France métropolitaine ou à l'étranger en 2023 ⇒ le relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS) 			
Autres revenus perçus en 2023 (loyers, autres revenus locatifs, capitaux mobiliers, etc.): fournir les justificatifs				
☐ Revenus perçus en France métropolitaine en 20	23 : fournir avis d'imposition de la Direction des Impôts			
Le certificat de scolarité de l'établissement da				

- L'avis de l'établissement dans lequel le demandeur est inscrit. Cet avis doit indiquer :
 - que le stage demandé est obligatoire pour valider le cursus scolaire/universitaire de l'étudiant ;
 - les raisons d'effectuer le stage demandé hors de la Polynésie française.
- ☐ En cas de bourse Erasmus+, fournir une attestation certifiant l'absence de prise en charge du transport
- ☐ La convention de stage signée

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Localisation et contact courriel
Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Direction des interventions de l'État
Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion
Pôle de la continuité territoriale
Avenue Pouvana'a a Oopa
B.P 115 – 98 713 Papeete – TAHITI

passeport-mobilite@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

<u>Heures d'ouverture des guichets</u> : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30 40 46 84 15 ou 40 46 84 20

Retrait en ligne des formulaires et simulateur d'éligibilité aux aides

https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Demarches/Aides-au-transport/Passeport-mobilite-stage-professionnel

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

	<u>VERIFICATION I</u>	<u>DE LA DEMANDE</u>	
Âge :ans			
Formation sur le territoire :	□inexistante	□ existante	
Durée de résidence en PF :	□respectée (+ de 6 mois)	□ non respectée (< à 6 mo	is)
Ressources financières 2023 :	□< 3 177 924 FCFP (26 631 €)	□ > 3 177 924 FCFP (26 63°	1 €)
Non cumul des aides :	□ respecté	□ non respecté	
Trajet :	□Aller simple	☐ Aller-Retour	☐Retour simple
Compagnie aérienne :	☐ Air France	☐ Air Tahiti Nui	□French BEE
Proposition du gestionnaire :	☐ favorable	☐ défavorable	
,			
Date d'instruction	Tampon et visa du gestionnaire		
Date de contrôle	Observat	ions	Visa
			□Cheffe BAMI
			□Adjointe

SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DEMANDE

	Prise en charge				
	Aller Simple ou Aller – Retour	Retour Simple			
Arrêté	N° HC dυ	N° HC du			
Facture	N°	N° du			
Montant État	F.CFP	F.CFP			
CHORUS et DFIP	N° DP Date DP Date validation DFIP	N° DP Date DP Date validation DFIP			

M.

Nom:

Titre:

Direction des Interventions de l'État Bureau de l'appui à la mobilité Et à l'insertion Pôle de la continuité territoriale Papeete, le

BÉNÉFICIAIRE

PASSEPORT MOBILITÉ 2024 : DÉCLARATION DE REVENUS

Nous soussignés, déclarons ne pas avoir bénéficié d'une aide à la mobilité depuis le 1er janvier 2024 Et attestons nos revenus 2023 comme suit :

				Prénom :				
		Né(e) le :					Åge :	
		Situation :					Foyer fiscal :	
		Tél (F&P):				Adresse courriel :	-	
	ᇀ	Titre :	M.	Nom:				
	ara			Prénom :				
.	déc	Né(e) le :			à:		Åge :	
	Je L			Profession:				
	2ème déclarant 1er déclarant	Titre :	Mme	Nom:				
	lar			Prénom :				
	déc	Né(e) le :		Trenom.	۸.		Ågo	
	a E	ive(e) ie .				Åge :		
	2è			Profession:				
		Situation F	amiliale :					
					Nombre de parts	fiscales (cf. code géi	néral des impôts) :	
		Majora	ation (ca	s des personr	nes vivant seules ou	ayant des enfants e	n garde alternée) :	
						1er déclarant	2ème déclarant	Revenus du foyer
			Libal	lás dos royan		Montant annuel en	Montant annuel en	Montant annuel en
		<u>Libellés des revenus :</u>				Fcfp	Fcfp	Fcfp
		1) Traitements, salaires et pensions de retraite			0	0	0	
		 Bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles 			0	0	0	
		Revenus de capitaux mobiliers			0	0	0	
		4) Revenus locatifs				0	0	0
		5) Plus-value	s de cessio	ns		0	0	0
						0	0	0
		Montant t	otal des	revenus perç	us du foyer fiscal	- €	- €	-€
Je au Je au	Important : Le déclarant qui ne perçoit aucun revenu doit compléter l'attestation ci-dessous : Je soussigné(e) (1er déclarant)							
- I - (c	Nous certifions la sincérité et l'exhaustivité de nos déclarations et reconnaissons être informés que toute erreur ou omission dans les renseignements fournis peut entraîner non seulement le rejet de notre demande, mais aussi : - la suppression de l'aide accordée et perçue au titre de la présente demande ; - des poursuites judiciaires en cas de fraude constatée ou de fausse déclaration. (cf. loi nº 68-690 du 31.12.1968 - art. 22)							
<u>S</u>	Signature(s):							
ī		D :						
		Rapport entre les revenus annuels et le nombre de parts fiscales (montant en €) :						
		Éligibilité du demandeur (plafond en Polynésie française : 26.631 € soit 3.177.924 Fcfp) , sous réserve de la validation de votre dossier						
		Taux d'aide						
		Demandeur reçu par :					Observations :	Visa:
							Obscivations.	<u>v 134</u> .
		Agent inst	tructeur :	:				